

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## DE LA COMMUNE DE HANTAY

### SEANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2016

---

#### **Présents :**

BACCHETTE Laurence, CANON Cécile, DOYELLE Olivier, DUHEM Désirée, KORDALSKI Bruno, LEFEBVRE Marie Noëlle, MANENT Vincent, MESUROLLE Hélène, MONTOIS Jacques, PLANCQ Gérard, SAGNIER Jérôme, VANDEWALLE Eglantine.

**Absents excusés :** BONNEL Christian, OMIETANSKI Bernard pouvoir à KORDALSKI Bruno, SYSSAU Nadine pouvoir à MONTOIS Jacques

Monsieur DOYELLE Olivier secrétaire de séance.

A l'ouverture de la séance Madame le Maire a procédé à l'appel des membres et a constaté que le quorum était atteint.

#### **Madame le Maire a demandé d'ajouter deux points à l'ordre du jour : le Projet micro-crèche et Formation Maires du Nord**

approuvé à l'unanimité.

#### **Procès verbal de la séance ordinaire en date du 27 février 2016.**

Pas de remarque – Le PV a été approuvé à l'unanimité.

#### **Le Projet micro-crèche**

Madame le Maire a rappelé le projet de construction d'une micro crèche - projet à l'initiative d'une habitante de la commune. Un MAPA a été lancé. Le résultat des offres à l'ouverture des plis du s'élève à 322 774.86 € TTC en prenant en compte lot par lot, l'offre économiquement la plus avantageuse, soit un surcoût de 64 775 € TTC du montant des travaux estimés (258 000 € TTC) - le dépassement du budget étant conséquent, et le critère des moins disants n'étant pas légal, il a été proposé aux membres du Conseil Municipal d'abandonner le projet pour motif d'intérêt général - approuvé à l'unanimité.

Une rencontre avec Madame BOURRAQUI et Madame DUMEZ Architecte en charge du dossier sera programmée pour les informer de l'abandon du projet. Il sera précisé à Madame BOURRAQUI DIT LAGUERRE que si le projet de construction avait été mené à son terme, nous étions dans l'obligation de faire un appel à candidature pour le poste de direction de la Micro-Crèche.

#### **Compte Administratif 2015**

Après la présentation du compte administratif sur les dépenses et recettes 2015 soit :

##### Section fonctionnement

Dépenses : 740 330.27€ - Recettes : 891 359.26€ soit un excédent de 151 028.99€

##### Section Investissement

Dépenses : 268 714.07€ - Recettes : 136 425.87€ soit un déficit de 132 288.20 €

Madame MESUROLLE, 1ère Adjointe, a soumis au vote le compte administratif qui a été approuvé .

#### **Compte de gestion 2015**

Approuvé à l'unanimité

#### **Affectation des résultats**

L'Assemblée a approuvé, à l'unanimité, l'affectation des résultats soit :

affectation de la section de fonctionnement à la section d'investissement au compte 1068 : 140 000€,

affectation du résultat d'investissement à la ligne R001 : 307 567.45€

#### **Vote des taux**

Après discussion, il a été décidé à l'unanimité de ne pas augmenter les taux des impôts directs locaux : taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties – soit

25.5% taxe d'habitation – 22.44% taxe foncière sur les propriétés bâties et 88.74% non bâties

### **Budget Primitif 2016**

Madame VANDEWALLE, conseillère déléguée aux finances a fait la présentation du Budget Primitif pour un montant total de 1 599 778 € réparti en section fonctionnement pour un montant de 913 558.72 € et en section d'investissement pour un montant de 686 219.29 €.

Monsieur PLANCQ Gérard a présenté les différentes subventions attribuées aux associations et qui ont été vues en commission.

Approuvé à l'unanimité.

### **Indemnités des Elus**

L'Assemblée a décidé, à l'unanimité, de ne pas augmenter les indemnités des élus – soit

- Indemnités du Maire : 31% de l'indice brut 1015 (Majoré 821)
- Indemnités des 3 Adjoints : 9% de l'indice brut 1015 (Majoré 821)
- Indemnités de Conseillers Municipaux désignés par arrêté spécifique : 3,36% de l'indice brut 1015 (Majoré 821)

### **Prise en charge des Repas pour stagiaire**

Madame le Maire a rappelé à l'Assemblée que des collégiens ou lycéens viennent en stage en mairie, certains sont de l'extérieur et ne peuvent rentrer chez eux. Madame le Maire a proposé que la commune prenne en charge les repas des stagiaires extérieurs et non rémunérés. L'Assemblée a approuvé à l'unanimité.

### **MEL Transfert de compétence "Cours d'eau et Canaux domaniaux"**

Madame le Maire a fait lecture du courrier reçu de la MEL relatif au transfert de compétence "cours d'eau et canaux domaniaux". Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé de s'abstenir. L'Assemblée souhaite prioriser une prise de compétence "sociale" plutôt que "touristique" en l'aménagement du canal d'Aire et de ses berges.

### **Formation Maires du Nord**

Madame le Maire a fait part de la formation avec l'Association des Maires du Nord relative au financement des projets grâce aux aides européennes - Madame le Maire a demandé si des élus souhaitaient y participer - Inscription de Madame le Maire, Madame VANDEWALLE Eglantine et stagiaire approuvée à l'unanimité.

### **Divers**

#### **Communication**

Madame le Maire a fait lecture du courrier relatif à la nouvelle compétence de la MEL dans le cadre de la loi MAPTAM en matière d'aménagement et de gestion d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides. Dans ce cadre la MEL a choisi d'assurer l'implantation de bornes de recharges électriques sur le territoire métropolitain et va contacter les communes

**La séance est levée à 20h30.**